

INSCRIPTIONS DU 1^{ER} JUIN AU 15 AOÛT 2024

Pour qui ?

Chaque enfant domicilié sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Cotentin scolarisé de la maternelle à la terminale dans un établissement public ou privé sous contrat avec l'état.

Pour plus d'informations, consultez le règlement des transports scolaires sur capcotentin.fr



Comment inscrire un enfant sur un circuit scolaire ?

Qu'il s'agisse d'une première inscription ou d'un renouvellement, **l'inscription en ligne sur le site internet capcotentin.fr est obligatoire.**



► **Déjà inscrit en 2023/2024 ? Vous avez déjà un compte !**

Connectez-vous pour renouveler l'inscription. Vous recevrez un mail avec un lien pour vous reconnecter sur votre compte de l'année précédente et ainsi retrouver les dossiers de vos enfants

► **Pour une première inscription :**

Créer un compte unique et inscrivez chaque enfant
(nous vous invitons à déclarer tous vos enfants lors de l'inscription)

Retrouvez sur votre compte :

- L'avancement de votre dossier
- Le paiement en ligne
- Vos factures et fiche parcours
- La demande de duplicata (en cas de perte/vol)

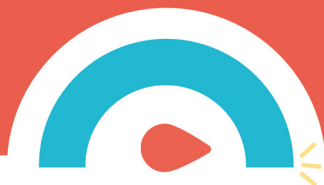
Une majoration de 15€ sera appliquée pour toute inscription non justifiée* à partir du 16 août.

* Motifs dérogatoires : acceptation tardive par l'établissement scolaire, déménagement, changement de situation après le 15 août ...

2 formules d'abonnement au choix

FORMULE

Commerciale



Accès illimité au réseau pour

+ de liberté

165 €*

- ▶ Accès à **1 circuit scolaire**
1 aller/retour par jour
en période scolaire
- ▶ Accès **illimité à l'ensemble**
des services toute l'année

* tarif dégressif suivant le quotient familial (tarif en vigueur au 03/01/2022)

FORMULE

Scolaire



L'essentiel

du transport scolaire

100 €*

- ▶ Accès à **1 circuit scolaire**
1 aller/retour par jour
en période scolaire

* plein tarif pour un abonnement demi-pensionnaire, 1er enfant. Puis tarif dégressif suivant le nombre d'enfant et le régime scolaire (tarif au 03/01/2022)

Comment payer ?

- ▶ **En 1 fois** : chèque ou carte bancaire
- ▶ **En 3 fois** : chèque ou carte bancaire par empreinte

(paiement d'une 1ère échéance puis prélèvement sur le compte pour les 2 et 3èmes échéances)

La carte ne sera chargée et
envoyée **qu'une fois le**
paiement effectué !

La carte de transport

- ▶ **Si votre enfant possède déjà une carte PASS**, conservez-là. L'abonnement sera chargé directement à distance. Lors du premier voyage, votre enfant devra présenter une première fois sa carte sur le valideur à bord du véhicule pour activer l'abonnement et une deuxième fois pour valider son voyage.
- ▶ **Si votre enfant ne possède pas de carte PASS**, vous la recevrez directement à votre domicile. En attendant de recevoir la carte, vous pourrez télécharger la fiche parcours de votre enfant et il pourra la présenter au conducteur.